

Institut européen



&
de la francophonie



Madame, Monsieur,

Le Barreau de Bordeaux, L'Institut européen et de la francophonie dudit Barreau et le Club OHADA Bordeaux,

Ont l'honneur de vous faire part des **CINQUIEMES JOURNEES OHADA** qui se tiendront les 16 et 17 Juin 2016 dans les *Salons de l'hôtel BEST WESTERN Grand Hôtel Français *** (12 rue du temple – 33000 Bordeaux)*, et dont vous trouverez le programme des manifestations ci-joint.

L'**OHADA**, qu'on ne présente plus, ou **Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires** a été créée par le **Traité relatif à l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique** signé le 17 octobre 1993 à Port-Louis et révisé à Québec au Canada, le 17 Octobre 2008.

Il s'agit d'un espace d'harmonisation des législations relatives au droit des affaires, qui comprend aujourd'hui 17 Etats membres à savoir : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la République Centrafricaine, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Tchad, Togo, et le tout dernier, la République Démocratique du Congo.

Depuis de nombreuses années, le **CLUB OHADA BORDEAUX**, en partenariat avec le Barreau de Bordeaux et l'Université de Bordeaux via l'Institut de Recherche en Droit des Affaires et du Patrimoine (IRDAP), s'attache à sensibiliser et former les différents acteurs économiques sur les opportunités d'affaires en Afrique.

En effet, l'Afrique représente un marché d'avenir important et de plus en plus d'entreprises françaises ou étrangères, petites ou grandes, décident d'investir sur ce continent.

Compte tenu de ces opportunités économiques nouvelles, il est devenu indispensable d'entamer un cycle de formations qui débouchera désormais, chaque année, sur **l'édition d'un Kit juridique de l'investissement dans l'espace OHADA.**

Cette année, le 1^{er} kit sera consacré à **la création d'entreprise dans l'espace OHADA.**

« Tout homme créé sans le savoir, mais l'artiste se sent créer, son acte engage tout son être, sa peine bien aimée le fortifie »

Cette inscription gravée sur les murs de la Place du Trocadéro à Paris, est l'esprit qui anime tout investisseur à l'abord d'une nouvelle entreprise.

Créer est un acte important, qui nécessite une certaine préparation, un certain engagement.

Comment le Droit OHADA appréhende-t-il cette création sous tous ses aspects ? Sous quelles formes et à quelles conditions ? Dans quels délais ? Quels sont les avantages accordés aux créateurs d'entreprises dans cet espace ?

Autant d'interrogations auxquelles répondra ce 1^{er} kit juridique de l'investissement.

Ce kit s'adresse non seulement aux **professionnels qui souhaitent investir** en Afrique, **mais aussi** aux entreprises d'ores et **déjà implantées** dans un pays africain ou à **leurs Conseils** (Avocats, Consultants, etc.), ressentant le besoin d'approfondir leurs connaissances sur les différentes possibilités de créer (ou développer) une entreprise dans l'espace OHADA.

Les Avocats de France et le Barreau de Bordeaux ne sont pas restés insensibles aux opportunités juridiques et économiques offertes par l'OHADA, sur un espace géographique aussi grand, en termes de conseil, d'accompagnement à l'investissement et le cas échéant, de contentieux.

En effet, le dernier rapport Doing Business 2016 (Banque Mondiale) classe la plupart des pays de l'Espace OHADA, aux meilleurs rangs mondiaux, en termes de création d'entreprise : Côte d'Ivoire (5), Burkina Faso (8), Sénégal (10), République Démocratique du Congo (11), Bénin (16).

De plus, le 2016 Global Entrepreneurship Index du Global Entrepreneurship and Development Institute (GEDI), fait état d'un taux de création d'entreprises en Afrique Subsaharienne supérieur 30%, lorsqu'en Europe ce taux culmine autour de 6%.

Concernant plus particulièrement la région d'Aquitaine, l'Afrique est devenue un nouveau débouché pour le vin français et les nouvelles technologies numériques.

Le législateur OHADA est pour beaucoup dans l'accroissement de la création d'entreprises en Afrique :

1. En consacrant un Acte Uniforme relatif aux sociétés coopératives, qui sont de plus en plus nombreuses (2011) ;
2. En réformant l'Acte Uniforme sur le Droit commercial général, par création du statut de l'entrepreneur pour sortir du secteur informel les nombreux entrepreneurs libéraux (2011) ;
3. En réformant l'Acte Uniforme portant organisation des Procédures Collectives et d'Apurement du Passif (AUPCAP), lequel règlemente la création d'entreprise en cours de procédures collectives, par rachat d'actifs.

Au final, c'est avec la ferme volonté de réunir tous les acteurs locaux du monde économique et juridique, qui sont parties prenantes du développement des liens commerciaux avec les pays de la zone OHADA, que nous vous convions :

le 16 et 17 JUIN 2016

aux CINQUIMES JOURNEES OHADA BORDEAUX,

dont le thème est :

**« La création d'entreprise dans l'espace OHADA »
Edition du 1^{er} Kit Juridique de l'Investissement**

*Salons de l'hôtel BEST WESTERN Grand Hôtel Français *** (12 rue du temple –
33000 Bordeaux)*

Comme le dit si bien un adage africain :

« *S'il n'y avait pas eu de baobab, le corbeau n'aurait pu voir l'étendue de la savane* »

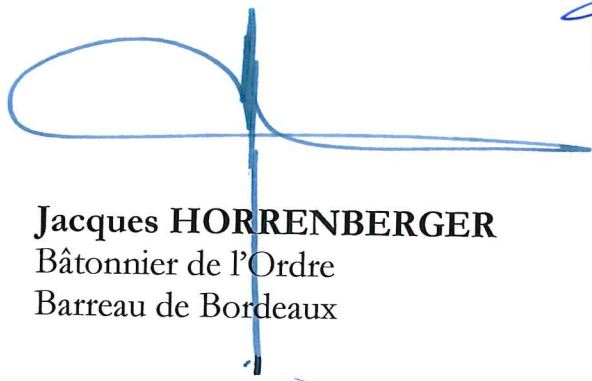
L'OHADA est le baobab qui nous permet aujourd'hui d'explorer et développer des affaires en Afrique.

Nous vous attendons nombreux !

Vous en souhaitant bonne réception,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

A Bordeaux, le 20 mai 2016



Jacques HORRENBERGER
Bâtonnier de l'Ordre
Barreau de Bordeaux



Jacques-Brice MOMNOUGUI
Avocat à la Cour
Président du Club OHADA BORDEAUX
Vice-Président de l'IEFBB

PJ : Programme et Bulletin d'inscription